

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-47

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, que la Résolution numéro PP-47 a été adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2008.

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-47 INTITULÉE :

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT ET L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN AUX FINS DE L'USAGE
« COMPLEXE MULTISPORTS » DE LA CATÉGORIE E.2(1) PRÉVUE SUR
LE LOT NUMÉRO 3 396 656 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 3^e jour du mois de septembre 2008.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rpm